

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

Nombre de Conseillers : 15
En Exercice : 15
Présents : 15
Procuration : 00
Votants : 15

Le huit avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2023

PRESENTS : Mme DUPEUX Viviane, Mme GUERRIER Josiane, M ROUSSILLAT Franck, M BIDOU Sébastien, M ALGERI Fabrice, M BERTRAND Cyrille, BOURIAUD Odile, M CLEMENCON Cyrille, M FILLETTE Didier, M MAGANA Antoine, Mme MAUZE Nathalie, M ROUSSEAU Christian, M RAPIN Anthony M. MALLET Jean Sébastien, Mme MALLET Véronique,

ABSENTS EXCUSES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RAPIN Anthony

Le Conseil Municipal approuve le précédent compte rendu du 31 janvier 2024

BUDGET LOTISSEMENT

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame le Maire présente Les résultats du compte administratif du lotissement 2023 comme suit : Dépenses de fonctionnement : 61 312.80€ Recettes de fonctionnement : 61 312.80€ Dépenses d'investissement : 54 841.97€ Recettes d'investissement : 56 912.80€

Résultat excédentaire d'investissement : 2 070.83 €

Les résultats du compte de gestion du lotissement 2023 et ceux du compte administratif lotissement, étant conformes, les membres du Conseil Municipal les approuvent à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT : Compte administratif budget lotissement le résultat excédentaire d'investissement est imputé au budget primitif 2024.

VOTE DU BUDGET : Le Conseil Municipal décide d'adopté à l'unanimité, le budget annexe lotissement 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes : section de fonctionnement : 126245.10 €; section d'investissement : 126245.10 €.

BUDGET PRINCIPAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET N°00 004

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		122 747,94		179 896,96		302 644,90
Opérations de l'exercice	724 626,32	672 367,85	190 682,32	47 418,02	915 308,64	719 785,87
TOTAUX	724 626,32	795 115,79	190 682,32	227 314,98	915 308,64	1 022 430,77
Résultats de clôture		70 489,47		36 632,66		107 122,13
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	724 626,32	795 115,79	190 682,32	227 314,98	915 308,64	1 022 430,77
Résultats définitifs		70 489,47		36 632,66		107 122,13

Le compte administratif 2023 présente un résultat négatif dû à certaines factures de 2022 payées en 2023, des dépenses importantes dues également au remplacement de congés maladies, ainsi que des factures EVOLIS antérieures à 2023. En investissement les dépenses les plus importantes ont été : le salon de coiffure, les améliorations des logements communaux et l'acquisition de la maison Bordalis.

Les comptes de gestion et administratif sont validés à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

<u>Pour mémoire :</u>	
Excédent de fonctionnement antérieur :	122 747.94
Résultat d'investissement antérieur :	179 896.96
Solde d'exécution de l'exercice :	-143 264.30
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 Recette Invest BP 2024)	36 632.66
<u>Restes à réaliser au 31/12/2023</u>	
Dépenses d'investissement :	0,00
Recettes d'investissement :	15 000.00
Solde :	15 000.00
Rappel solde d'exécution cumulé	36 632.66
Rappel des restes à réaliser :	15 000,00
Total :	51 632.66
<u>Résultat de fonctionnement à affecter :</u>	
Résultat de l'exercice :	- 52 258.47
Résultat antérieur :	122 747.94
Total	70 489.47

AFFECTATION

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1068 0.00

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter

(Ligne 002 Recette de fonctionnement du BP 2024)

70 489.47

Total

70 489.47

Les restes à réaliser correspondent au fond de concours pour l'achat de la maison Bordalis versé en 2024

Le résultat pour 2023 est positif grâce à l'excédent reporté.

Mme GUERRIER attire l'attention sur le fait qu'à l'avenir il faut obligatoirement faire des économies pour ne pas être en négatif.

Mr ALGIERI propose l'extinction des éclairages publics dès maintenant car ceux-ci n'ont plus d'utilité en cette saison.

VOTE DU BUDGET 2024

Le Maire expose le contenu du budget en résumant l'orientation générale du budget :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	708 860.10	708 860.10
Investissement	118 057.58	118 057.58

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 contre :

- décide d'adopter le budget primitif 2024 de la Commune d'Anzême, qui s'équilibre en dépenses et en recettes après affectation de l'excédent de fonctionnement reporté.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2024

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'état adressé par les Services Fiscaux pour la révision des taxes 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du tableau, décide à l'unanimité d'augmenter les taux à 1.5%, soit :

- Taxe d'habitation :	9.35 %
- Taxe foncière :	34.52%
- Taxe foncière non bâti :	44.18 %

FIXATION TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE

Le Maire informe le Conseil que les tarifs de location de la salle polyvalente doivent être revu pour intégrer la taxe des ordures ménagères.

Mr ROUSSILLAT précise que le prix de l'électricité pour la salle polyvalente est en 2^{ème} place dans le budget électricité de la commune.

Mr ROUSSEAU expose un comparatif des prix de location alentour et propose de s'aligner sensiblement sur ces prix.

SALLE POLYVALENTE

	DUREE	SALLE	CUISINE
PARTICULIER COMMUNE	1 JRS (en semaine) 2 JRS (Week end)	130€ 200€	60€ 90€
ASSOCIATION COMMUNES		GRATUIT	GRATUIT
PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	1 JRS (en semaine) 2 JRS (Week end)	215€ 320€	70€ 110€
VENTES COMMERCIALES	1 JRS	500€	
EXPOSITIONS	5 JRS SEMAINE	200€	
DEMONTAGE SCENE		150€	

SALLE REUNION

	DUREE	TARIFS
PARTICULIERS COMMUNE	½ journée 1 journée	30€ 50€
ASSOCIATIONS COMMUNE	GRATUIT	GRATUIT
PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNES	½ journée 1 journée	30€ 50€

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider ces tarifs

En supplément de ces tarifs pour la salle polyvalente, des charges seront ajoutées.

Les tarifs fixés ce jour, seront applicables pour toutes nouvelles demandes de locations, à compter du 8 avril 2024.

Une caution de 500 € sera demandée et une attestation d'assurance.

PRIMES POUVOIR D'ACHAT

Le Maire explique que la commune a la possibilité d'octroyer une prime pouvoir d'achat aux agents des collectivités territoriales, (décret n°2033-1006 du 31 octobre 2023) après concertation l'ensemble du conseil municipal décide à l'unanimité de verser 35% du montant maximal soit 1715 € pour 8 agents et au prorata du temps de travail et de présence.

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT SUITE AU PASSAGE M57

Le maire explique qu'avec le passage à la nomenclature comptable M57, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Le conseil municipal propose d'autoriser Mme le MAIRE à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 5000 €, des dépenses réelles de chaque section si cette option est possible.

DOSSIER URBANISME RIBOULET

À la suite d'une demande de CU concernant la parcelle AM 183, le service urbanisme a donné un avis défavorable pour construire, ce terrain n'étant pas en zone urbanisée de la commune.

Le Maire propose au conseil municipal d'intégrer ce terrain dans la zone urbanisée de la commune.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider cette proposition.

BIEN DE SECTION AK71

Le maire explique que le bien de section AK71 pourrait être intégré dans le bien communal en vue de procéder à l'agrandissement du cimetière qui est d'intérêt général.

Les reprises de concessions sont peu nombreuses et ont un coût important avant la revente, il faut également prévoir un ossuaire.

Mme GUERRIER s'interroge sur l'entretien des caveaux des prêtres. La paroisse peut-elle s'en occuper ?

QUESTIONS DIVERSES

- Guinguette jardin maison Bordalis

Le Maire donne la parole à Mr MAGANA. Celui-ci explique qu'avec la commission tourisme et développement local, ils ont travaillé sur un projet pour dynamiser la commune et donc utiliser le parc de la maison Bordalis pour y proposer une activité estivale sous couvert d'une association qui s'occuperait de créer une guinguette et un lieu de restauration, pour une période du 9 juin au 9 septembre 2024 envisagée.

Cette commission s'inscrit dans un projet plus large, celui de recenser les forces vives du territoire. Un questionnaire est en cours de préparation pour faire un bilan des besoins des citoyens.

Mr MALLET indique qu'une boîte à idée sera mise à disposition.

Le SDEC doit être recontacté pour l'avancement du projet.

Mr ROUSSILLAT informe que le terrain de la maison Bordalis est nettoyé par les agents communaux et que les arbres seront conservés, la haie sera taillée

- Tilleul place de l'église péril

Mr ROUSSILLAT explique que lors du taillage du tilleul de la place de l'église, l'entreprise a constaté que celui-ci était creux et menaçait à plus ou moins long terme de se fendre. Cependant cette situation n'est pas nouvelle mais semble s'aggraver.

Le conseil municipal décide de sécuriser l'entourage de l'arbre (interdiction de stationnement par arrêté).

La boulangerie : les travaux ne peuvent s'effectuer à ce jour car les subventions ne sont pas encore accordées.

Fin de séance : 22h45